

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



Assurance et Banque

ATTESTATION

SOC IDRRIM
9 RUE DE BERRI
75008 PARIS FR

COURTIER

COURTAGE ET AUDIT D'ASSCE

33 RUE DE NAPLES
69 RUE DU ROCHER
75008 PARIS

Tél : 01 53 20 11 12

Fax : 01 40 23 09 35

Portefeuille : 0204153584

Vos références :

Contrat n° 5545107204

Client n° 0462672520

AXA France IARD, atteste que :

**SOC IDRRIM
9 RUE DE BERRI
75008 PARIS**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 5545107204** ayant pris effet le **17/09/2012** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en cas de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait des activités garanties :

L'organisation et la co-organisation :

- **de séminaires techniques, environ 15 par an (participation environ 100 personnes).**
- **de congrès, 1 tous les deux ans pour une durée de 3 jours (environ 500 personnes).**
- **de conférences inter départementales, 10 à 15 par an (environ 100 personnes).**
- **de réunions statutaires, réunions de travail, 80 à 100 par an (25 personnes).**

La plupart des participants sont des institutionnels.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2025** au **01/01/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	9.000.000 € par année d'assurance 750.000 € par année d'assurance	NEANT 380 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	1.000.000 € par année d'assurance	380 €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 500 € Maxi : 4.000 €
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	Néant	Néant
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre	1.200 €
RC Dépositaire (selon extension aux conditions particulières)	25.000 € par sinistre	120 €

Fait à PARIS le 16 janvier 2025
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance